



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 077-217702281-20240628-D2024_019-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de HONDEVILLIERS

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE
DU 28 JUIN 2024

Maire : Monsieur Camille DIQUAS

Etaient présents : M. Camille DIQUAS, Mme Mélina DESSOLES, Mme Servane BEUQUE, M. CROSNIER Joffrey, M. Abel DUREAU, Mme Sandrine TURGNÉ

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LESAGE Marc donne pouvoir à M. DUREAU Abel, Mme BATY Cathy donne pouvoir à M. DIQUAS Camille, M. CHARNLEY David donne pouvoir à Mme DESSOLES Mélina, M. LAGUEYRIE Didier donne pouvoir à Mme BEUQUE Servane

Secrétaire de séance : Mme Servane BEUQUE

Membres afférents au conseil : 11

Membres en exercice : 10

Membres ayant pris part à la délibération : 10

Date de convocation/affichage : 21/06/2024

DÉLIBÉRATION 2024 - 019 : Remboursements des factures à Monsieur Kevin PIERRAIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les factures dont les montants s'élèvent à 23,94 € TTC (vingt-trois euros et quatre-vingt-quatorze centimes) , 316,80 € TTC (trois cent seize euros et quatre-vingt centimes) et – 162,00 € TTC -moins cent soixante-deux euros) (WIX.COM) réglées par Monsieur Kevin PIERRAIN avec ses propres deniers concernant le site internet à destination de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de rembourser les factures d'un montant total de 178,74 TTC (cent soixante-dix-huit euros et soixante-quatorze centimes) réglées par Monsieur Kevin PIERRAIN avec ses propres deniers ;

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024,

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés.

La secrétaire de séance
Mme Servane BEUQUE
Conseillère municipale

Fait les jours, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents
POUR EXTRAIT CONFORME
A Hondevilliers, le 09/07/2024
Le Maire,
Camille DIQUAS

